

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Artiguedieu, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, M. Jérôme MOROSI, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS, Mme Katya DOUCET, M. Christian WARNIEZ et M. Bastien PORTA

Membres excusés : Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS a donné pouvoir à Mme Pirovano
Mme Isabelle DALLAS a donné pouvoir à Mme Gabriel
M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE a donné pouvoir à M. Rivière
Mme Aurélie BARBE a donné pouvoir à M. Morosi

Secrétaire de Séance : M. Patrice MARTET est nommé secrétaire de séance

Objet : Tarifs de location des salles communales

Monsieur le Maire propose de mettre à jour les tarifs de mise à disposition des locaux de la commune, au vu du nombre important des demandes des sociétés privées et des particuliers de les louer pour des conférences, des réunions d'informations, ou des événements privés. Il propose de fixer les tarifs suivants :

SALLE DES FETES :

1. Associations locales :	gratuité
2. Utilisateurs locaux (Contribuables Seissannais)	
Salle plus bar et cuisine le Week- end	150 €
Salle plus bar et cuisine 1 journée	100 €
Salle plus bar le Week-end	100 €
Salle plus bar la journée	80 €
3. Autres utilisateurs : privés, publics, sociétés	
Salle plus bar et cuisine le Week-end	800 €
Salle plus bar et cuisine la journée	500 €
Salle plus bar le Week-end	400 €
Salle plus bar la journée	300 €
4. Sociétés privées pour réunion et conférences	150€
5. Forfait nettoyage (option)	
Salle plus bar plus Cuisine plus toilettes	300 €
Cuisine seule	200 €
6. Caution	1000€

GRANDE HALLE 5h (au gras) :

1. Association locale	gratuité
2. Seissannais	100€/jour
3. Extérieurs	250€/jour

ARENES :

4. Association locale	gratuité
5. Seissannais	100€/jour
6. Extérieurs	250€/jour

GUINGUETTE :

- | | |
|-------------------------|-----------|
| 1. Associations locales | gratuité |
| 2. Seissannais | 100€/jour |
| 3. Extérieurs | 250€/jour |

BODEGA rue du marché :

- | | |
|-------------------------|-----------|
| 1. Associations locales | gratuité |
| 2. Seissannais | 100€/jour |
| 3. Extérieurs | 250€/jour |

ARTIGUEDIEU Halle en bois et salle de la mairie annexe :

- | | |
|-------------------------|-----------|
| 1. Associations locales | gratuité |
| 2. Seissannais | 100€/jour |
| 3. Extérieurs | 250€/jour |

Abonnements pour activités non associatives :

- ponctuelles
- hebdomadaires :

FORFAIT DE NETTOYAGE ET CAUTION (hors salle des fêtes) :

200€ facturé si le nettoyage n'est pas effectué

Caution de 500€

A l'unanimité, le Conseil municipal, DECIDE :

- D'appliquer ces tarifs à partir 1^{er} octobre 2025
- Charge Monsieur le Maire et Madame la Trésorière de la commune d'établir toutes pièces administratives, et régis pour comptabiliser les recettes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Patrice MARTET



Le Maire,
François RIVIERE

